

PROCES VERBAL **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 12 décembre 2023 à 18h30, en Salle du Foyer Rural

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2- Délibération portant élection d'un adjoint au maire
- 3- Délibération portant désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant pour le Comité de Jumelage Otisheim
- 4- Délibération validant la convention pluriannuelle de pâturage « Caprins » en forêt communale
- 5- Délibération validant la prorogation du bail emphytéotique Commune de Lauris/ LOGIREM
- 6- Délibération portant approbation de l'attribution de compensation définitive 2023 de la Communauté d'Agglomération LMV
- 7- Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2023
- 8- Délibération portant validation du projet FEADER du PNRL relatif à la mutualisation et mobilisation du foncier agricole à l'échelle trans-communale pour une alimentation méditerranéenne en plaine de Durance
- 9- Délibération validant les tarifs municipaux pour le Service Enfance-jeunesse - Restaurant scolaire et Centre de loisirs
- 10- Délibération validant le marché des assurances Dommages aux biens, Responsabilité civile, Flotte automobile, Risques Statutaires et Cyber Risques

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : VANNEYRE Serge, LION Christine, FAURE Cécile, DERNIS Thierry, CHARMASSON Florence, SEBBAH Didier, DOUX Laurent

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, BONNEVILLE Christine, FERNANDEZ Blaise, MARIANI-RENOUX Severine, FERRERI Lucienne, MAURIN Mireille, THEVES Marine, LE DU Daniel, ROBINAUD Alain, JUILLARD Lisa, MONTENOIS Isabelle, ESCOFFIER Jade, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique, LAMBERT Gaele

Ont donné procuration : LARRIVE Gérard à ROUSSET André, PHELIPPON Charlotte à THEVES Marine, RIBERI-PACHECO Gisèle à SEBBAH Didier, PORTE Roger à LION Christine

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à M Patrick MOULIN.

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 26/09/2023

Adopté à l'unanimité

Délibérations :

1. Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : André ROUSSET

Le décès d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la démission.

Si le candidat suivant de liste accepte son mandat, le maire procède alors à son installation et en dresse procès-verbal, ce qui vaut proclamation de l'élection de ce conseiller.

Il convient donc de nommer un nouveau conseiller municipal suite à l'évènement suivant :

- Décès de **M Patrick MOULIN**, conseiller municipal de la liste « Agir ensemble pour un village harmonieux »

La conseillère municipale pouvant être installée lors de cette séance est la suivante :

- **Mme Isabelle MONTENOIS**, conseillère municipale de la liste « Agir ensemble pour un village harmonieux »

*Adopté à l'unanimité
Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé*

2. Délibération portant élection d'un adjoint au maire

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 1er juin 2021, le conseil municipal a procédé à l'élection au poste d'adjoint au maire de M Laurent Doux. Cette délibération a été annulée par décision du Tribunal Administratif du 17 novembre 2023. Il convient donc de procéder à nouveau à l'élection d'un adjoint au maire.

*Le conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletin secret : Laurent DOUX : 22 pour – 5 blancs
M Laurent DOUX a été élu adjoint au maire par 22 voix, le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé.*

3. Délibération portant désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant pour le Comité de Jumelage Otisheim

Rapporteur : André ROUSSET

Afin de permettre la poursuite du fonctionnement du comité de jumelage et la représentation de chaque commune dans ce comité, il convient de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

*M Thierry DERNIS est candidat pour le poste de délégué titulaire
M André ROUSSET est candidat pour le poste de délégué suppléant
Adopté à la majorité : 22 pour – 5 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Daniel Le Du- Mme Gaëlle Lambert – Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)*

4. Délibération validant la convention pluriannuelle de pâturage « Caprins » en forêt communale

Rapporteur : Thierry DERNIS

La commune de Lauris, assistée de l'Office National des Forêts, propose de renouveler la convention pluriannuelle de pâturage accordée à M Sébastien Felix. Cette convention prend la suite de la convention de pâturage existante pour la période de 2012-2017.

La convention permet à l'exploitant de faire pâturer son troupeau de 40 brebis et 40 chèvres sur une surface totale d'environ 188ha 23a, parcelles situées dans le massif forestier du Luberon. La convention est consentie pour une durée de 6 ans (2023-2028), moyennant une redevance annuelle de 1€/ha.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler de cette convention pluriannuelle de pâturage.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération validant la prorogation du bail emphytéotique Commune de Lauris/ LOGIREM

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération du conseil municipal en date du 1er juillet 1988, la commune de LAURIS a donné par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans à la Société VAUCLUSE LOGEMENT un terrain cadastré section D 2338, d'une superficie de 11.545 m², sur lequel la S.A VAUCLUSE LOGEMENT a édifié un groupe d'habitation composé de logements individuels avec garages, dénommé LES HAUTS FRAISSES.

Par décision du conseil municipal en date du 8 décembre 2003, ledit bail emphytéotique a été transféré au profit de la Société LOGIREM susvisée.

Dans le cadre du financement de ses activités de construction et de rénovation dudit groupe d'habitation dénommé LES HAUTS FRAISSES, la Société LOGIREM sollicite la prorogation dudit bail emphytéotique jusqu'au 31 décembre 2063 afin de garantir hypothécairement les emprunts souscrits.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la prorogation du bail emphytéotique Commune de Lauris/ LOGIREM.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération portant approbation de l'attribution de compensation définitive 2023 de la Communauté d'Agglomération LMV

Rapporteur : Christine LION

Suite à l'adoption du rapport de la CLETC du 27 juin 2023, par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération LMV, à la majorité qualifiée, le conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse a entériné les Attributions de Compensation définitives 2023 comme suit pour la commune :

- LAURIS : 542 373,43 €

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI, cette délibération communautaire nécessite une délibération concordante du conseil municipal de la commune concernée, approuvant le montant alloué et la révision libre des Attributions de Compensation.

En effet, les membres de la CLETC ont proposé au conseil communautaire d'utiliser cette méthode pour actualiser chaque année les charges transférées à LMV dans le cadre des compétences « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « instruction des Autorisations du Droit des Sols ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 de la Communauté d'Agglomération LMV.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2023

Rapporteur : André ROUSSET

Le dossier de demande de subvention porte sur les travaux de végétalisation de la cour de l'école et les travaux de rénovation du système de chauffage de l'école primaire.

Ce programme d'investissement a déjà bénéficié des dispositifs de financement suivants : subvention de l'Agence de l'Eau, contractualisation triennale des services du Département du Vaucluse et dispositif DETR- DSIL 2023.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de Concours 2023 pour le programme de travaux mentionné ci-dessus. Le montant du Fonds de concours s'élève à 105 910.66 €.

Adopté à la majorité : 26 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)

8. Délibération portant validation du projet FEADER du PNRL relatif à la mutualisation et mobilisation du foncier agricole à l'échelle trans-communale pour une alimentation méditerranéenne en plaine de Durance

Rapporteur : André ROUSSET

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet alimentaire territorial du Luberon, labellisé depuis 2017. Il est le fruit du travail d'animation de territoire mené depuis 2008 par le PNRL avec une approche systémique autour de l'alimentation durable auprès des collectivités du Parc. Il va permettre d'agir concrètement sur l'évolution du système alimentaire local, depuis la

production jusqu'à la consommation dans un objectif commun d'augmenter le potentiel nourricier du territoire en développant les cultures nourricières biologiques et de sensibiliser les populations sur les bienfaits et la nécessité de faire évoluer les modèles alimentaires vers une alimentation méditerranéenne basée sur des produits bruts, frais, sains et locaux.

Suite au forum du PAT de juin 2022, plusieurs communes ont souhaité se regrouper afin de mutualiser leurs réflexions autour de la protection et de la valorisation du foncier agricole, en lien avec l'accès à une alimentation de qualité pour les habitants. Le Parc a ainsi créé ce groupe projet Sud-Luberon en juillet 2022. Depuis, 4 rencontres ont eu lieu en moins d'un an, regroupant les élus mais aussi les partenaires techniques et institutionnels, ainsi que des agriculteurs du territoire. Ce territoire a fait l'objet d'études et d'actions à l'échelle communale et intercommunale depuis une dizaine d'années.

La volonté politique marquée pour le soutien et le développement de ces filières nourricières biologiques en font un projet pilote et innovant car il prend en compte et traite l'ensemble des sujets concernés par le système alimentaire territorial local à l'échelle transcommunale. La co-animation entre le Parc naturel régional du Luberon et l'association « Au Maquis » permettra d'apporter un panel de compétences large. Ce projet se veut opérationnel et ambitionne une appropriation de la nécessité de faire évoluer le système alimentaire local. Le fait de travailler conjointement permettra à travers ce projet de réfléchir sur des pistes innovantes en termes de mutualisation de moyens, d'idées, d'outils et d'équipements. Le temps d'action autour du foncier agricole est long, et ces 4 années nous permettront d'avancer concrètement sur le soutien à une transition agricole et alimentaire indispensable face à la crise écologique actuelle.

Le Plan de financement retenu pour ce projet est le suivant :

- Total du projet : 408 551,72€ TTC
- Aides publiques : 60% FEADER et 20% Région Sud
- Autofinancement du projet : 20 % soit 81 710,34€ pris en charge par la contribution des 5 communes concernées, membres du syndicat mixte – sous réserve de délibération des CM de chaque commune

Le coût total par commune pour bénéficier de ce projet durant 4 ans sera de 16 000€ soit une dotation annuelle de 4 000€.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet FEADER du PNRL relatif à la mutualisation et mobilisation du foncier agricole à l'échelle trans-communale pour une alimentation méditerranéenne en plaine de Durance

Adopté à la majorité : 26 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)

9. Délibération validant les tarifs municipaux pour le Service Enfance-jeunesse - Restaurant scolaire et Centre de loisirs

Rapporteur : Christine LION

Dans un souci d'harmonisation et de plus de justesse des tarifs municipaux du restaurant scolaire et du centre de loisirs, un travail a été effectué pour réviser ces tarifs. Ces tarifs seront basés sur 4 tranches de Quotient Familial.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les nouveaux tarifs municipaux du restaurant scolaire et du centre de loisirs, tarifs annexés à la présente délibération. Ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2024.

DELIBERATION REPORTEE

Monsieur le Maire précise que cette délibération est reportée à une séance ultérieure de Conseil Municipal, les tarifs à réviser seront de nouveau étudiés par une commission de travail.

M Blaise Fernandez et Mme Christine Bonneville s'opposent fermement à ce report de délibération, estimant que les travaux préparatoires de révision des tarifs étaient aboutis et que rien ne justifie le report de vote, report demandé par une seule personne.

M Blaise Fernandez demande donc la retranscription exacte de ses propos :

"Je suis complètement opposé au report de ce point, il suffit qu'un bien-pensant le demande et le point est reporté, j'en ai marre qu'on nous prenne pour des c....Comment une seule personne peut-elle mettre en échec le travail réalisé par un groupe de personnes ? Ce n'est pas parce qu'au plus haut niveau politique dans notre pays la démocratie est bafouée tous les jours que cela doit être reproduit dans notre municipalité. Je vous demande Mme la DGS de bien vouloir le noter dans le compte rendu du conseil municipal, merci."

M le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui souhaitent intégrer cette commission de travail, commission qui se réunira sous la présidence de Mme Christine LION.

Les élus suivants souhaitent participer à cette commission : Marine Theves, Charlotte Phelippon, Dominique Colombo, Dominique Bouat.

10. Délibération validant le marché des assurances Dommages aux biens, Responsabilité civile, Flotte automobile, Risques Statutaires et Cyber Risques

Rapporteur : André ROUSSET

La commune a lancé le 16 septembre 2023 un appel d'offres ouvert pour le renouvellement des marchés d'assurance suivants : Dommages aux Biens, Responsabilité Civile, Flotte Automobile et Risques Statutaires et Cyber Risques. A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

- **Lot 1 : assurance Dommages aux Biens- GROUPAMA pour un montant annuel de 15 167.98 € TTC**
- **Lot 2 : assurance Responsabilité civile – SMACL pour un montant annuel de 4 755.48 € TTC**
- **Lot 3 : assurance Flotte Automobile – GROUPAMA pour un montant annuel de 7 349.64 € TTC**
- **Lot 4 : Risques Statutaires- CNP ASSURANCES/ CBT RELYENS pour un montant annuel de 75 586.21 € TTC**
- **Lot 5 : Cyber Risques- CBT CYBER COVER pour un montant annuel de 3 282.11 € TTC**

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- M le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de l'audit ECOCERT effectué au restaurant scolaire : maintien des 3 carottes, avec une mention excellence (93% des aliments étant en bio local).
- M le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Gendarmerie lui ont présentés les derniers chiffres de la délinquance sur la commune : les chiffres sont globalement à la baisse.
- Mme Jade Escoffier souhaite préciser que la baisse de ces chiffres est due au fait que beaucoup de personnes ne portent pas plainte. Elle rappelle donc qu'il est essentiel de déposer plainte auprès des services de la gendarmerie.
- M Serge Vanneyre informe le Conseil Municipal de la prochaine réunion publique sur le dossier de PLU, réunion fixée **mercredi 20 décembre à 17h30 au Foyer Rural**. Cette réunion publique concerne la traduction réglementaire des orientations du PADD.
- M le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du maire se **tiendront le samedi 13 janvier 2024 au Foyer Rural**.
- M le Maire présente les **questions de Mme Dominique Colombo et Mme Gaelle Lambert :**
 - *Pouvez-vous effectuer un rappel concernant les déjections canines ? En effet, ce problème récurrent devient de l'irrespect envers les agents communaux et la population (Arrêté déposé en préfecture en date du 18 mai 2021).*
M le Maire confirme que la présence récurrente de déjections canines dans les jardins des terrasses du château pose problème. Il est donc nécessaire de rappeler l'interdiction d'accès aux chiens, une démarche pédagogique est effectuée auprès des propriétaires de chiens, la verbalisation suivra. Mme Jade Escoffier demande l'installation de caméras.
 - *Plusieurs invitations ont été envoyées à M le Maire afin que les élus puissent participer à des événements liés au village. Pourtant, les invitations ne sont pas transmises à l'équipe de l'opposition. Pourriez-vous désormais à veiller et à transmettre tous événements sur nos boîtes mails respectives ?*
M le Maire précise qu'il n'a pas reçu d'invitation ces dernières semaines nécessitant un transfert d'information aux membres du Conseil Municipal.
 - *La délibération 9 "modification des tarifs de la restauration scolaire et de l'ACM" montre une augmentation des tarifs assez élevée suivant la tranche du quotient familial. Pourtant, le tarif de certaines communes voisines est moins élevé. Il n'est pas judicieux d'augmenter les tarifs surtout l'inflation dure depuis un moment. Les familles souffrent assez.*
Cette question n'est plus d'actualité, la délibération sur le vote des tarifs ayant été reportée.

- **M le Maire présente les questions de Mme Jade Escoffier et M Dominique Bouat :**

- *Le parking des régales a été agrandi pour l'accueil des forains l'été dernier. Depuis leur départ, nous voyons des campings cars ou assimilés s'installer quelques jours et voir plus. Ce parking n'est pas une aire de service pour ces véhicules, il n'y a pas de points d'eau, ni d'électricité, ni de poubelle et surtout, pas une aire de vidange des eaux usées des toilettes. Y a-t-il réellement un lieu officiel de stationnement pour ces véhicules de passage, ou bien envisagez-vous d'en créer un pour éviter à l'avenir que ce tourisme ne laisse ces déchets dans la nature et dégrade le village ?*

M le Maire confirme que le parking des Régales n'est pas une aire de stationnement des camping-cars, des panneaux seront positionnés sur le site afin de prévenir de l'interdiction de stationner pour les campings cars. Une réflexion peut être menée pour étudier le site approprié sur la commune pour une aire de stationnement.

- *Il y a eu une commémoration à Lauris le 5 décembre, pourquoi n'avons-nous pas été informés ?*

La cérémonie de commémoration du 5 décembre s'est effectivement tenue, mais la décision a été tardive et aucune information n'a été communiquée.

- *Nous vous avons demandé à plusieurs reprises la création de nos adresses emails professionnelles, quand pourrions-nous en disposer ? Idem pour le courrier à entête ?*

M le Maire rappelle que la réponse à cette demande a déjà été apportée, la création d'adresse mails dédiées n'est pas prévue.

- *Lors de votre précédent mandat, des caméras de surveillance ont été achetées par la commune, pouvons-nous savoir où elles se trouvent et ce que vous allez en faire ?*

M le Maire précise qu'aucune caméra n'a été achetée durant son mandat précédent.

- *Les Laurisiens ont constaté que les bornes du parking de la mairie étaient parfois levées, parfois baissées, sont-elles en fonction, ou sont-elles en mode aléatoire ?*

Les bornes ont effectivement été réparées par l'entreprise SAYELEC, des dysfonctionnements sont encore présents en raison d'une fuite d'air dans le système. Les réparations sont en cours.

- *Pour le marché de Noël comment l'association a-t-elle choisi les participants ? Commerçants non sédentaires ? Nouveaux artistes ?*

L'association en charge de l'organisation du marché de Noël choisit librement ses exposants.

La réunion du conseil municipal est levée à 19h45

Secrétaire de séance : M SEBBAH Didier

M le Maire : M André ROUSSET

